



MADAME, MONSIEUR,

En 2015, la loi dite NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République – a dessiné un nouveau paysage intercommunal et a redistribué certaines des compétences exercées par les différentes collectivités locales.

Si l'un des aspects les plus remarquables de cette loi fut la fusion de certaines régions et Communautés de communes, ce texte législatif a également eu des répercussions dans l'organisation de la production et de la distribution de l'eau.

En effet, dans le même esprit, le préfet de la Haute-Garonne a souhaité, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, réunir dans un seul syndicat intercommunal les missions précédemment exercées par le Syndicat Public de Production d'Eau (SPPE), le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège (SIECHA) et le Syndicat intercommunal des eaux de la rive gauche de l'Ariège (SIERGA).

C'est ainsi que naît le 1^{er} janvier 2017, le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) que j'ai aujourd'hui l'honneur de présider.

Désormais votre nouveau syndicat assure la production et la distribution d'eau pour 40 000 habitants répartis sur 45 communes, 34 de Haute-Garonne et 11 de l'Ariège.

Nos missions sont identiques : assurer la production et le traitement de l'eau potable, assurer son transport, son stockage et veiller à sa bonne distribution.

Mais la fusion de nos syndicats, l'engagement des élus du conseil syndical, le savoir-faire et le sens du service public de nos agents vont nous permettre d'aller plus loin, notamment en matière de communication et de transparence comme en témoigne cette première lettre d'information.

Pour les habitants des communes concernées c'est l'assurance d'un service public de proximité, réactif et efficace. C'est, également, une garantie supplémentaire pour la qualité de vie, l'attractivité et le développement du territoire.

On le sait, l'eau sera un enjeu majeur de notre futur, une richesse commune qu'il faut savoir préserver : d'ores et déjà sa quantité, sa qualité, la modération de sa consommation font l'objet de toutes les attentions. Dans ce cadre, pour aujourd'hui comme pour demain, l'assurance pour notre territoire d'une autonomie publique pour la production comme pour la distribution est un incontestable atout.

Jean-Claude LANDET
Maire de Saint-Léon
Président du SPEHA

Avec la création du SPEHA, nous disposons d'une autonomie publique pour la production et la distribution d'eau potable

LES 45 COMMUNES ADHÉRENTES

EN HAUTE-GARONNE

Aignes
 Auragne
 Auribail
 Auterive
 Beaumont sur Lèze
 Beauteville
 Calmont
 Cagnac
 Cajac
 Cintegabelle
 Esperce
 Gaillac_Toulza
 Gardouch
 Gibel
 Grepjac
 Grazac
 Labruyère Dorsa
 Lagarde
 Lagardelle sur Lèze
 Lagrace Dieu
 Marliac
 Maressac
 Mauvaisin
 Miremont
 Monestrol
 Montclar-Lauragais
 Montesquieu-Lauragais
 Montgeard
 Nailloux
 Puydaniel
 Renneville
 Saint-Léon
 Seyre
 Vielleville

EN ARIÈGE

Brie
 Cante
 Durfort
 Esplas
 Justiniac
 Labatut
 Lissac
 Mazères
 Saint-Martin d'Oydes
 Saint-Quirc
 Villeneuve du Latou

PARLONS CHIFFRES

- 40 000 habitants desservis
- 16 652 abonnés
- Un territoire couvert de 640 km²
- 30 agents à votre service
- 1366 km de réseaux
- 2 700 000 m³ d'eau produite par an – 20 000 m³ / jour en capacité maximale
- 34 réservoirs pour une capacité globale totale de stockage de 20 600 m³

Tout au long du réseau des surpresseurs permettent une bonne diffusion et une bonne pression de l'eau distribuée.



- CHÂTEAU D'EAU
- RÉSERVOIR SEMI-ENTERRÉ
- STATION DE POMPAGE
- USINE
- SIÈGE DU SPEHA



DE L'USINE AU ROBINET

Mise en service en 2007, pour permettre l'approvisionnement en eau potable des habitants du Lauragais et de la Basse Ariège, l'usine André MÉRIC est située à Calmont au lieu-dit « Le Syndic » entre l'Hers et l'Ariège.

C'est dans ces deux rivières qu'elle pompe l'eau nécessaire, en moyenne 7 500 m³ par jour : pour deux tiers, l'eau utilisée par l'usine provient du pompage dans l'Ariège au lieu dit « Picarrou » sur Cintegabelle, le tiers restant est prélevé dans l'Hers Vif au lieu dit « Tiremal » à Calmont.

Cette usine, performante et moderne, permet un traitement complet et efficace afin de fournir une eau de qualité. Elle est ensuite acheminée vers des lieux de stockages (réservoirs, châteaux d'eau) qui alimenteront les différents réseaux de distribution.

SPEHA ... MODE D'EMPLOI

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Au quotidien, le syndicat est dirigé par un Bureau de 4 membres, élus par le comité syndical, qui prépare et propose les délibérations soumises au vote du comité :

- **Président** : Jean-Claude LANDET, maire de Saint-Léon
- **Vice-présidents** : Jean-Louis RÉMY, maire de Cintegabelle - Alain MARAN, délégué de Mauressac - Marielle PEIRO, maire de Lagarde.

Pour accomplir ses missions, le syndicat s'appuie sur une équipe d'agents techniques et administratifs dirigée par Jean-Pierre AZALBERT, Directeur Général des Services. Ils accomplissent un important travail qui nous permet de remplir dans d'excellentes conditions notre mission de service public.

Régi par le code des collectivités territoriales, soumis aux règles de la comptabilité publique et des marchés publics, le SPEHA est propriétaire de l'ensemble des installations : réseaux, usine et ouvrages... Il décide des investissements et fixe le prix de l'eau.



AUDE

Le bureau du SPEHA :

Marielle PEIRO, Jean-Claude LANDET,
Jean-Louis REMY, Alain MARAN

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SPEHA remplit une obligation de service public puisque le code de l'environnement dans son article L. 210-1 prévoit l'existence d'un droit à l'eau potable, posant la règle selon laquelle « (...) chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ».

UNE MEILLEURE COMMUNICATION

S'il est un domaine où votre nouveau syndicat affiche des ambitions c'est bien celui de l'information et de la communication.

« Cette première lettre d'information en est le meilleur exemple - explique Marielle PEIRO, maire de Lagarde et vice-présidente du SPEHA - elle paraîtra régulièrement mais nous souhaitons aller beaucoup plus loin ».

En septembre 2017, un site internet, conçu avec le concours de l'Agence Technique Départementale, sera mis en ligne (www.speha.fr) : « nous voulons privilégier la relation directe avec nos abonnés et nos usagers. Pour cela le site du syndicat sera un outil précieux : il apportera à la fois des informations de fond, mais également de la réactivité en alertant en quasi temps réel des événements sur le réseau ».

Un espace abonné permettra de télécharger les formulaires nécessaire aux opérations de la gestion de vos contrats : de la souscription à la résiliation en passant les changements d'abonnés et les réouvertures de services. Il sera également possible de régler sa facture en ligne.

Mais au-delà de ses opérations pratiques, le futur site internet veut également être un outil au service de la transparence : « nous le savons - dit Marielle PEIRO - nos abonnés sont, à très juste titre, exigeants sur les informations sanitaires. Pour le syndicat, la transparence est une priorité. C'est pourquoi ils pourront trouver et télécharger sur le site l'ensemble des rapports et des analyses liés à la qualité de l'eau, à la performance du réseau, ... ».

DU NOUVEAU POUR L'ABONNÉ

Le comité syndical a voté le prix de l'abonnement pour 2018 : 57 € HT et le prix au m³ : 1,38 € HT. La fusion se traduit par une harmonisation par le bas de l'ensemble des tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un changement : chaque abonné recevra désormais deux factures par an : la première au mois de juin, la seconde au mois de décembre, dès 2017.

COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU ?

Pour cette première lettre d'information, nous avons demandé à Jean-Louis RÉMY et Alain MARAN, vice-présidents du SPEHA de nous expliquer comment était calculé le prix de l'eau ?

« Chaque année est voté le prix de l'abonnement et le prix de l'eau au m³ (1000 litres). Ces prix sont déterminés de manière à couvrir les charges du service, les coûts d'entretien du réseau et de maintien de la qualité, ainsi que les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de la distribution.

A noter que l'abonné doit s'acquitter d'une redevance de 0,320 €/m³ à destination de l'Agence de l'Eau afin de participer à l'effort de lutte contre la pollution.

Votre facture finale est établie en fonction de votre consommation sur la base des relevés effectués par les agents du SPEHA. »

POUR NOUS CONTACTER



Service Public de l'Eau Hers Ariège - SPEHA
Peyre Souille - 514 route de Nailloux - BP 15 - 31560 Montgeard
Tél. : 05 34 66 71 20 - 05 34 66 71 28

Permanence à la mairie de Maressac le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h
URGENCE RÉSEAU : 05 61 81 30 76 - 24h/24 - 7j/7

www.speha.fr